

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 6 septembre 2016

DATE D’AFFICHAGE : 23 septembre 2016

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints - Mme DAGNICOURT, M. BOUILLON, Mme NICOLE, M. COPIN, M. CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUSSEREAU.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - modificatif budgétaire - Désignation d’un référent à la sécurité routière - Achat désherbeuse - Columbarium - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2016 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 11/06/2016 – M. PINEAU Florian 16 rue du Fief, autorisation du 15 juillet 2016 sous prescriptions de Mme l’Architecte des bâtiments de France pour pose d’une clôture.

Le 26/07/2016 – M. Laurent STELMACK 6 rue de la libération hameau de Mainbervilliers, dépôt d’un permis de construire pour la construction d’un hangar agricole avec couverture photovoltaïque. Dossier traité par le service urbanisme de la mairie de Fontainebleau.

2) - MODIFICATIF BUDGETAIRE :

M. le maire informe que nous avons reçu de la préfecture et de la communauté de communes le montant définitif de notre participation communale au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) d’un montant total de 8309€.

En 2015 nous avons réglé un montant de 5163€, pour 2016 nous avons prévu de budgéter au compte 73925 la somme de 6500€.

Il nous faut donc approvisionner le poste d’une somme supplémentaire de 1809€, ce montant sera retiré du compte 6288 « autres dépenses ».

Il faut également regrouper les comptes prévus au BP 2016 pour les frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme (PLU). Nous avons budgété le poste 2031 pour 20.000€ et le 2033 pour 1000€, ces dépenses sont à inscrire au compte 202 : frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme + 21000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents et représentés autorise ce modificatif budgétaire

3) - DESIGNATION D’UN REFERENT A LA SECURITE ROUTIERE:

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal d’un courrier reçu du Préfet nous demandant de désigner un correspondant à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré est nommée : Mme Chrystel NICOLE.

4) - ACHAT DESHERBEUSE THERMIQUE:

M. le maire informe d'un essai qui a été fait sur la commune avec une désherbeuse thermique.

Le conseil émet un avis favorable à l'achat de cette desherbeuse, M. MOULIN se charge d'obtenir des devis.

M. le maire précise que des subventions peuvent nous être accordées 50% de subvention par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 40% par le PNRGF.

5) - DEVIS COLUMBARIUM :

M. le maire présente des devis pour l'achat d'un columbarium avec jardin des souvenirs.

Il est décidé qu'une étude complète des devis obtenus sera faite par la commission cadre de vie, Mme GREHIER se charge d'obtenir d'autres devis.

6) - DIVERS :

a) M. le maire donne lecture d'un courrier que nous venons de recevoir de Mme THIBAUT nous demandant de nommer en urgence nos représentants au nouveau syndicat suite à la fusion du SIROM de Mily-la-Forêt et du SIOM d'Arville dénommé le SIRTOM.

Il faut pour le SIRTOM : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
est nommé titulaire : M. René MOULIN
est nommé suppléant : M. Bruno ROUSSEREAU

et pour le SIREDOM : 1 délégué titulaire et 2 déléguées suppléants.
est nommé titulaire : M. René MOULIN
est nommé 1^{er} suppléant : M. Bruno ROUSSREAU - 2^{ème} suppléant : Mme Chrystel NICOLE

b) demande de subvention de la Boisséenne :

M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association L'A BOISSÉENNE de Boissy-aux-Cailles nous sollicitant pour une subvention afin de les aider dans le lancement de leurs projets.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil, acceptent à l'unanimité, de verser à l'association L'A BOISSÉENNE une subvention d'un montant de 400€.

c) Proposition PNRGF pour distribution gratuite à la population d'ampoules LED :
Le conseil émet un avis favorable à la distribution.

d) Remerciements de Mme LACROUTE

e) M. Le Maire fait le point sur :

- l'évolution de l'élaboration du PLU :

La commission d'urbanisme a finalisé le plan des zones U, A, Ap et N ainsi que leur règlement.

La réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le 9 septembre.

La réunion publique pour les habitants de la commune aura lieu le 1^{er} octobre à 9h30 à la salle des fêtes en présence de Monsieur GRAVELLEAU de CDHU.

La présentation du plan de zonage et des règlements sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 19 octobre 2016.

- la fusion-extension; future communauté d'agglomération.

La future communauté d'agglomération regroupant les 26 communes doit être effective et prête à fonctionner au 1^{er} janvier 2017. : Le bureau d'étude Mazars a été retenu pour mener cette fusion-extension. Cette étude doit définir les impacts de la fusion-extension : Impacts liés à la gouvernance, aux compétences, à la fiscalité et aux ressources humaines. Elle doit nous apporter des propositions sur le fonctionnement du futur EPCI. Elle doit aussi définir les modalités de la dissolution de la communauté de communes des terres du Gâtinais.

9 communes rejoignent le Pays de Nemours et 7 communes vont vers ce nouvel EPCI, quel avenir pour la crèche ?

Les communes devront délibérer avant la mi-novembre sur les statuts, le nom et le siège du futur EPCI. Si les communes ne délibèrent pas, le Préfet pourra arbitrairement fixer le périmètre et les compétences du futur EPCI

La commune devra délibérer sur la représentation. Une proposition pour 62 délégués est retenue par l'ensemble des maires au lieu de 53, minimum imposé par la loi.

La commune, la plus petite, aura 1 délégué comme les dix autres communes rurales du futur EPCI.

Ces 2 délibérations seront à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 octobre.

Téléphonie à Boissy

Le 1er Adjoint, René Moulin expose l'avancé de ce dossier.

L'opérateur Orange a communiqué le projet ; il s'agit d'ériger un mat d'une douzaine de mètres en haut duquel est fixé le relais avec une antenne.

Le relais ayant une portée maximum d'environ 200 mètres, celui-ci doit être implanté au centre du village pour couvrir le plus d'habitations, sur la place à coté du transformateur électrique.

Une réunion publique est organisée le samedi 18 octobre à 10h30 à la salle des fêtes avec le responsable d'Orange pour donner aux habitants toutes les informations et répondre à toutes les interrogations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Le maire,
Patrick POCHON